

Bénévoles en Bibliothèques : une relation...

texte rédigé sur la base d'une intervention de
Didier GUILBAUD, Conservateur en chef,
Directeur du Livre et de la Lecture Publique de Touraine

Quelques préalables avant d'entrer dans le vif du sujet:

La « question » des bénévoles (ou volontaires) est une question difficile à traiter, parce que globalement, il n'est jamais simple d'évoquer ce qui concerne les relations humaines.

D'abord il y a ce terme – et la réalité de l'activité en bibliothèque - de « bénévoles », terme (et activité) en usage depuis un certain nombre d'années que l'on pourrait mettre en parallèle, mais pas en opposition, avec le terme de bibliothécaires-volontaires, dénomination proposée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991.

L' autre aspect du sujet est la grande question de la politique de la lecture publique. Qui aujourd'hui est en charge de la politique de la lecture publique ? Si ce sont bien les communes qui en ont la responsabilité, le Conseil général a néanmoins en charge une part de la lecture publique par le jeu de la solidarité avec les communes. Cette aspect solidaire, qui n'est pas une question de hiérarchie d'une collectivité territoriale sur une autre est un aspect essentiel de la relation de la bibliothèque départementale avec les bibliothèques du réseau.

Éléments de compréhension face à l'histoire

Bénévolat....

Comment définir le « bénévole » ? Aucune définition (légale ou conventionnelle) n'existe en droit français. Le bénévolat est une activité libre, qui n'est encadrée par aucun statut. Mais il existe une définition, non juridique, communément admise : *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* ¹.

et volontariat !

Le volontariat se situe entre le salariat et le bénévolat auquel il emprunte certaines formes. Ce caractère « mixte » explique qu'il n'y a pas de volontariat sans texte (loi ou décret) qui détermine ses conditions d'exercice. S'il n'y a pas de définition globale et explicite du volontariat, des caractéristiques communes se dégagent des différents statuts particuliers. En effet, le volontariat se situe entre droit privé et droit public, ce dernier ayant un caractère plus ou moins marqué selon les cas. Il poursuit toujours un but d'intérêt général (sécurité, coopération, cohésion sociale...) et s'exerce (sauf exception pour l'étranger) uniquement dans des organismes sans but lucratif (collectivités publiques, associations, ONG, ...). De plus, le volontariat suppose toujours autorisation administrative, parfois double ou même triple : agrément de l'activité donnant lieu à volontariat, agrément ou conventionnement de la structure, agrément du volontaire. Enfin, le volontaire peut être placé directement sous l'autorité de l'Etat, même lorsqu'il travaille dans le cadre d'une association.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Sur ce point nous verrons nous ouvrirons dès à présent deux grandes « fenêtres »: celle des principes et celle de la réalité du terrain aujourd'hui.

Les principes d'abord.

¹Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993

Certains principes semblent immuables. Le premier est que « être bénévole , c'est bien ! » et « faire partie d'une association, c'est bien ! ». Ceci ne souffre aucune critique dans le discours public ! Aussi quand on ajoute « bénévole » + « association » on se trouve confronté à un bloc immuable auquel il est difficile de toucher, puisque - a priori - ce qui va se faire par des bénévoles dans des associations, c'est bien – et on n'en discute pas !

Par ailleurs la lecture publique a un coût pour la collectivité. Coût qui semble souvent insupportable au regard du coût d'autres initiatives associatives (même de « Chasseurs ») et inconcevables pour certains décideurs publics, surtout s'agissant de la « part humaine » de la question.

Au final sur cette question des principes on voit donc bien que le débat risque rapidement d'être faussé. Pourquoi ? Parce que se permettre de toucher à la question des bénévoles des associations d'une part de brandir la lecture publique d'autre part c'est tenter de rapprocher de monde qui sont fortement éloignés.

Qu'en est-il sur le terrain aujourd'hui ?

La question que l'on devrait systématiquement poser au préalable est la question des compétences : quelles sont les compétences utiles aujourd'hui pour engager une activité de lecture publique sur un territoire ?

À l'origine on est face à une compétence formelle : savoir lire, et éventuellement savoir transmettre sont les deux atouts essentiels pour que l'on puisse déclarer quelqu'un « bibliothécaire », en particulier dans le monde rural fortement marqué par toutes les initiatives d'avant et d'après-guerre. De là l'idée que le dépositaire – souvent instituteur du village – auprès de qui on va déposer un stock de livres, est à même de pouvoir organiser la lecture publique dans le village. C'est oublier que « bibliothécaire », c'est un *métier*.

Aujourd'hui on sait et on voit bien que les compétences pour animer bibliothèques sont beaucoup plus complexes et diversifiées qu'elle pouvaient l'être il y a un peu plus 60 ans au moment de la création des bibliothèques centrales de prêt. Être bibliothécaire, que ce soit bibliothécaire-volontaire ou bibliothécaire professionnel, c'est d'abord choisir des livres (d'autres supports le cas échéant) en fonction d'un public, organiser les acquisitions et promouvoir un fonds. C'est par ailleurs assurer une présence physique pour accueillir le public au moment des heures d'ouverture, qualifiée, pour conseiller et assister un lectorat varié, et exigeant. Et je ne parle pas également des groupes de lecteurs (classe par exemple), que l'on peut être amené à accueillir en bibliothèque.

La compétence aujourd'hui vaut aussi dans le domaine de l'informatique, car il est peu de bibliothèques aujourd'hui qui ne soient informatisées et qui vont utiliser un outil informatique pour sa propre gestion, et des outils numériques.

Être bibliothécaire, c'est aussi pouvoir animer la bibliothèque, y faire des animations, proposer des expositions, organiser des spectacles, qui sont en lien avec l'activité car on sait aujourd'hui que l'animation d'une part, les acquisitions d'autre part sont comme les deux faces d'une médaille... Enfin le rôle du bibliothécaire dans les collectivités c'est aussi se positionner par rapport aux élus et par rapport à des évolutions technologiques.

On voit bien que tout ceci ne s'improvise pas. D'où la nécessité de compétences affirmées, du temps nécessaire, du relationnel à engager pour tout ce qui va constituer l'activité du bibliothécaire. En conséquence la formation n'est plus seulement nécessaire, mais de plus en plus fortement indispensable pour ces bibliothécaires, qu'il soient professionnels ou bénévoles.

La relation bénévoles / professionnels des bibliothèques a été assez peu étudiée sans doute parce qu'elle s'appuie sur des évidences. Depuis toujours la gestion plus grosses bibliothèques par des

professionnels est peu contestée. Contrairement au monde rural et dans les petites bibliothèques où les bénévoles sont majoritaires. Ainsi par exemple, si dans chaque département on compte entre 500 et 1000 bénévoles, dans le département de l'Indre-et-Loire on compte plus de 1000 bénévoles « contre » environ 50 professionnels dans des communes de moins de 10000 habitants soit à peu près 70 ETP².

La relation bénévoles / professionnels : une relation appelée à évoluer.

Nous ne sommes plus en 1945... ni même en 1987 date officielle de la décentralisation des Bibliothèques centrales de prêt. Beaucoup de choses ont évoluées, et c'est heureux depuis une trentaine d'années.

Dans les études récentes qui ont pu être menées sur cette relation professionnels/ bénévoles, il est un texte récent de la FNCC³ qui dit : « *moins une bibliothèque a besoin de bénévoles plus le rapport est positif* ». Ceci porte donc à croire que lorsque que il y a une réelle interactivité entre les bénévoles et les professionnels, cette interactivité joue en faveur du développement de la lecture publique.

Le constat néanmoins est qu'il existe un déséquilibre bénévoles / salariés important d'où la nécessité « fonctionnelle » des bénévoles dans les bibliothèques, en particulier dans le monde rural. Sans eux beaucoup de bibliothèques ne pourraient pas fonctionner. Mais si on rapporte cette réalité au constat de la FNCC précédemment citée on voit bien qu'il y a de ce coté une ambiguïté. Du fait de l'évolution des réseaux de bibliothèques, on pourrait parler d'une nécessaire passation de pouvoir de bénévoles à professionnels, une passation de pouvoir à cadrer dans le temps et qui se joue entre deux extrêmes:

- d'une part : Quid du bénévolat associatif, généralement peu qualifié et omniprésent dans les bibliothèques en milieu rural ?
- D'autre part : quelles relations opérer avec des bénévoles qualifiés encadrés, complémentaires du travail des professionnels dans les bibliothèques municipales, généralement solidement soutenues par la municipalité.

Enfin la question de la relation humaine dans son ensemble, et pas uniquement la question du bénévolat se pose aussi (et heureusement) dans le cadre de l'intercommunalité qui est aujourd'hui une (vraie) question institutionnelle, et qui devrait permettre de débloquer les situations locales.

Les questions récurrentes

Deux questions font débat dans le domaine des relations professionnels / volontaires

- la notion de « service public » d'une part
- la qualification professionnelle d'autre part.

La notion de *service public de la lecture publique* (même si cela fait redondant) est probablement la pierre d'achoppement la plus importante de cette relation. Les bénévoles – disent-ils - ne sont « que » bénévoles. On pourrait ajouter qu'ils sont aussi des « citoyens » ! Ceci dit, et cela conforte cette ambiguïté - on voit bien au quotidien que les exigences de service public dépassent fortement le rôle du bénévolat et des associations.

Aussi au delà de la juste légitimité du monde associatif, « déroutant par sa diversité , (il) devrait être mieux organisé et contrôlé. (...) On crédite le bénévole de son sens de l'engagement mais on craint en même temps la mauvaise foi du militant, on craint les dérives, le relèvement sectaire, le manque de neutralité. (...) le bénévolat associatif n'est plus l'expression d'une liberté fondamentale, une contribution à la vie civique, c'est un mode d'opération de dispositifs qui

² équivalents temps plein

³ FNCC (Fédération Nationale des Communes pour la Culture) « **Le bénévolat et les bibliothèques : Questionnaire sur le bénévolat et les bibliothèques auprès des collectivités adhérentes à la FNCC. Synthèse** » in « La lettre d'échanges n° 79, décembre 2011

relèvent de la la logique du service public »⁴. Tout ceci vaut bien entendu pour la lecture publique

C'est ainsi que dans le cadre du fonctionnement d'une bibliothèque, on en vient à exiger des bénévoles une qualification de... bibliothécaire « professionnel » sans que la qualification de bénévole – autre que « bibliothéconomique - puisse être mise en valeur. Cette qualification qu'une étude⁵ appelle « bénévolat de compétences » pourrait pourtant trouver sa place et se développer dans le cadre d'activités spécifiques. « Il (le *bénévolat de compétences NDLR*) exprime une volonté de mise au service du public d'un savoir ou d'un savoir-faire qui témoigne d'un fort esprit de solidarité. (...) on est ici dans le métier au sens presque oublié du terme, non pas ce qui fait vivre c'est-à-dire l'emploi, mais ce qui fait être: un savoir et une expérience. » on voit bien que ce bénévolat de compétences liées aux activités spécifiques qui débordent le cadre de la lecture publique pourraient être un atout complémentaire à l'activité des bibliothèques: par exemple des activités telles que des ateliers littéraires, l'heure du conte, et bien d'autres activités utiles dans la bibliothèque d'un nouveau type à laquelle nous aspirons.

Une fois envisagées toutes ces questions de la relation entre professionnels et bénévoles et de la juste place des uns et des autres dans le réseau de lecture publique, quelle proposition pourrions-nous faire pour améliorer cette situation et la situer dans 1 perspective nouvelle.

Il s'agit d'abord de ne pas confondre bénévolat et profession de bibliothécaire.

Il est bon d'être conscient de la juste place des uns et des autres : un bénévole n'est pas un professionnel, mais ils ne s'opposent pas (cf. la charte du Bibliothécaire-volontaire⁶). Les bénévoles de par leur présence sur le terrain sont bien des acteurs - peut-être parfois involontaires - de la lecture publique même si pour eux le bénévolat doit rester « **LA** liberté ».

Néanmoins les bénévoles, en particulier en milieu rural, font preuve d'un militantisme culturel lié souvent à l'école qui n'est pas négligeable. Ce que l'on peut observer cependant c'est un vrai déséquilibre entre professionnels et bénévoles. En Indre-et-Loire par exemple le nombre de bénévoles sur le territoire pèse 69 « équivalents-temps pleins ». Au regard de cette situation, il serait cohérent de ne pas faire dériver notre attention uniquement sur la problématique spécifique, voire une opposition professionnels / bénévoles, mais bien sur la reconnaissance du *service public de la lecture publique*, ce qui relève d'une problématique sociétale. De ce point de vue-là les « décideurs » ont une propension à faire porter la réalisation de la lecture publique sur les associations plutôt que de donner les moyens d'un *vrai* développement de la lecture publique dans le cadre d'un *vrai* service public de la lecture publique.

Par ailleurs il serait bon de ne pas rejeter le bénévolat, comme le bébé avec l'eau du bain mais plutôt de valoriser le bénévolat par une juste reconnaissance, ce qui ne signifie pas une reconnaissance aveugle de l'activité et de l'action des bénévoles sur le terrain telle qu'elle existe aujourd'hui. On sait que le bénévolat - à titre individuel - procure du bien-être pour la santé, qu'elle est un atout de l'amélioration du bien-être physique et psychologique: « Chez les seniors en particulier, les bénévoles auraient un taux de mortalité et de dépression plus faible et de meilleures capacités fonctionnelles. Une étude française réalisée par des sociologues et des professionnels de santé au sein du Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie (Cerphi) tend à démontrer que la vitalité, le capital social, l'estime de soi et la satisfaction de rendre service dans un cadre associatif fondé sur l'autonomie des bénévoles sont des facteurs directs d'amélioration de la santé »⁷

Il serait néanmoins utile que les bénévoles disposent d'un vrai statut qui ne concerne pas que les acteurs associatifs ou individuels mais qui passe par la reconnaissance sociale d'une activité utile à la société : Valorisation des acquis sur le CV des bénévoles, dans le cadre de la recherche d'un emploi par exemple, contreparties matérielles. comme aux États-Unis, etc... Cependant il s'agit

4 In Libération, Economie 20 février 2012 : « un nouveau bénévolat... très service public »

5 « Développer, accompagner et valoriser le bénévolat » Centre d'analyse stratégique, note d'analyse n° 241 Septembre 2011

6 La charte du Bibliothécaire volontaire (Conseil supérieur des Bibliothèques, 1992) www.adbdp.asso.fr/spip.php?article712

7 - *ibid.* note 5

aussi de valider l'engagement des bénévoles auprès la collectivité. Quels sont les objectifs cet engagement ? Ce qui implique d'une part un meilleur encadrement mais aussi un meilleur contrôle de l'activité. De ce point de vue-là la bibliothèque départementale peut jouer un rôle crucial, en rapprochant les objectifs souvent individuels, voire collectifs lorsqu'il s'agit d'associations, et les objectifs du service public départemental qui sont partie prenante du service public. On peut aussi imaginer la formalisation de cet engagement: La charte du bibliothécaire volontaire constitue un exemple de formalisation mais elle pourrait s'effectuer sous la forme d'un « contrat de service » comparable à une lettre de mission éditée à l'occasion d'une embauche.

Conclusion.

Cette évolution du rôle des bénévoles en lien avec l'activité professionnelle des autres acteurs de la lecture publique ne pourra se faire de toute façon que dans le cadre d'une (r)évolution plus générale de la lecture publique en France. De ce point de vue les conditions d'accueil du public dans les médiathèques sont interrogées. Le partage des missions nouvelles tel que le portage à domicile, la bibliothèque nomade, et bien entendu l'arrivée des nouvelles technologies numériques interpellent fortement cette question de la relation bénévoles /professionnels.

L'autre aspect de l'évolution de cette relation est liée à l'évolution territoriale dans nos territoires départements et du rôle que pourraient être amené à jouer les intercommunalités. Il est vrai que aujourd'hui nous sommes dans un no man's land institutionnel sachant que la réforme territoriale annoncée est sujette à débat. C'est aussi une question qui impacte directement nos institutions et plus particulièrement le conseil général et les communes.

Mais gardons en perspective que la question de la relation humaine au sein des bibliothèques est la question première de l'évolution de la lecture publique dans notre société.

Didier GUILBAUD, Conservateur en chef,
Directeur du Livre et de la Lecture Publique de Touraine